Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 081-218101285-20250703-DE_2025_039-DE

COMMUNE DE LACROUZETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2025

Date de la convocation : 30/06/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 **Présents :** 11 **Votants :** 14	**Présents :** Benoit BASTIE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Maryse OULES, Jean-Luc PISTRE
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	**Représentés :** Elodie BOISSONNADE CALVET par Maryse OULES, Fabrice OLIVET par Philippe GIRBAS, Valérie SEGUIER par François BONO **Absents ou excusés :** Marie-Noëlle BENOIT, Bérangère DETOLSAN, Pauline VIVIES
Secrétaire de séance :	Maryse OULES

DE_2025_039

Objet : Fonds de concours de la Mairie pour la Ruche en 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre des conventions d'objectifs et de financement pour la prestation Accueil de Loisirs (ALSH) périscolaire et extrascolaire conclues pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, la commune doit transmettre à la CAF un état récapitulatif des dépenses réelles concernant ses concours pour les actions contractualisées avec l'Association Familles Rurales concernant le centre de loisirs « La Ruche ».

Pour l'exercice budgétaire 2024, le montant récapitulatif des dépenses représentant les concours financiers que la commune a supporté pour permettre le fonctionnement du centre de loisirs dans le cadre du contrat évoqué précédemment s'élève à :

- Subvention : **1 380,00 €**
- Salaire des agents permanents mis à disposition : **57 050,53 €**
- Salaire de l'emploi saisonnier : **3 462,07 €** (dont service civique)
- Fioul : **545,61 €** - Réseau de chaleur : **6 399,29 €** - Electricité : **1 012,08 €** - Eau : **324,15 €**
- Assurance du véhicule : **361,64 €**
- Tel/Internet : **294,92 €**
- Fournitures de petit équipement : **708,58** €

Soit un total de : 71 538,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

VALIDE le montant des dépenses pour la Ruche de **71 538,58 €** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'obtention des financements de la CAF qui y sont associés.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 03 juillet 2025,

La secrétaire de séance,

Maryse OULES

Le Maire,

MAIRIE DE LACROUZETTE (Tarn)

François BONO

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 081-218101285-20250703-DE_2025_039-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : https://www.telerecours.fr.